

Soutenir les entreprises preignanaises avec la Région

La commune communique



Soutenir les entreprises preignanaises avec la Région

La commune de Preignan signe une convention avec la Région Occitanie Pyrénées- Méditerranée pour soutenir les entreprises locales.

Le 22 juin, le conseil municipal de Preignan a signé une convention de partenariat avec la Région Occitanie pour aider les entreprises de la commune à faire face aux difficultés liées à la perte d'activité en raison de l'épidémie de COVID.

Ce partenariat apporte un soutien supplémentaire à la relance, avec le Fonds de solidarité Occitanie Volet 2 Bis pour les mois d'avril et de mai - **dépôt des dossiers avant le 30 juin 2020.**

Une enveloppe de 10 000 € sera ouverte lors du vote du budget pour abonder ce fonds, la participation sera la suivante :

| Entreprise -Nbre de salariés | Commune de Preignan | Région (rappel) |
|------------------------------|---------------------|-----------------|
| 0 salarié | 500 € | 1 000 € |
| 1 à 10 salariés | 1 000 € | 2 000 € |
| 11 à 50 salariés | 2 000 € | 4 000 € |

Le dépôt des demandes se fait sur la plateforme : <https://hubentreprendre.laregion.fr/> avant le 30 juin 2020 jusqu'à l'épuisement du fonds régional.

La Région enverra à la Collectivité Partenaire, la liste des entreprises ayant bénéficié de l'aide régionale.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Région : www.laregion.fr.